

VION

Prénom usuel : René.

Prénoms à l'état civil : René, Léon.

Date et lieu de naissance : Le 6 novembre 1896, au Maine Chaudier, commune de Barret.

Informations relatives à la famille :

Fils de Adrien Vion et Astasie, (Octavia?) Guillebaud.
(le registre des communions note Anastasie.)

Adrien Vion était instituteur et Anastasie Guillebaud, institutrice en 1896. Ils ont également déménagé de Barret à Berneuil (le père est instituteur à Berneuil en 1909 et en 1916).

Informations relatives au cursus scolaire :

Admis au certificat d'études primaires en 1908, à l'école de Berneuil : premier prix cantonal.

Scolarité au collège de Barbezieux :

Obtient un certificat d'études secondaires en 1911.

Admis au baccalauréat classique (première partie) en 1913.

Admis au baccalauréat de Philosophie (deuxième partie) en 1914.

Prix d'honneur offert par l'association amicale des anciens élèves, au tableau d'honneur (1914).

Vie personnelle et professionnelle :

Communion en Juin 1907 mais il n'a pas fait sa confirmation car il est parti de Barbezieux.

Profession : Élève pharmacien.

Il a fait une demande de sursis pour toute la durée de la guerre pour finir son stage en pharmacie, à Cozes, mais elle va être refusée. (voir le document ci-dessous)

Domicilié à Berneuil (en 1908 et 1916).

Informations relatives à la carrière militaire :

Classe : 1916

Cette demande de sursis a visiblement été rejetée.

Mobilisation :

Le 10 Avril 1915 à Périgueux.

Caporal au 110^e régiment d'infanterie, 2^e bataillon, 7^e compagnie.

10 Avril 1915: soldat de 2^e classe à la 12^e section d'infirmiers militaires.

17 Septembre 1916: passé à la 5^{ème} Section d'infirmiers.

16 Janvier 1917: passé au 33^e régiment d'infanterie.

27 Avril 1917: passé au 110^e régiment d'infanterie.

17 Novembre 1917: passé caporal.

Date et lieu du décès :

Le 19 Juillet 1918, au combat de Passy en Valois (Aisne) à l'âge de 21 ans.

Cause et circonstances du décès :

Tué à l'ennemi.

Le 19 juillet 1918, une attaque est faite sur Neuilly-Saint-Front, et vers 12 heures, grâce au 1^{er} et 2^e bataillons et aux sections de nettoyage, les tranchées ennemies sont prises dans le village de Neuilly-Saint-Front. Ils continuent leur avancée grâce à leur rapidité jusqu'à la nuit. Il y aura 152 blessés mais aucun mort ce jour-là.

Son nom est cité dans l'historique du régiment dans la liste des caporaux décédés.

Sépulture ?

Son corps est transféré pour être ré-inhumé le 6 Juillet 1921 à Saint Hilaire.

Acte de décès :

Établi le 29 juillet 1918 à Neuilly-Saint-Front par un officier, « qui s'est déplacé auprès du corps » et avec deux soldats, témoins, du 110^e RI.

Transcrit le 16 octobre 1919 à Berneuil par le conseiller municipal délégué (par délégation du préfet).

Incertitudes :

Le combat du 19 Juillet se déroule à Neuilly-Saint-Front et non à Passy-en-Valois (Aisne), qui est un village proche, car le régiment a progressé depuis. De plus, le fait qu'il n'y ait aucun mort le 19 juillet 1918, remet en question le fait qu'il soit bien mort ce jour-là et pas plutôt quelques jours auparavant.

Sources :

- “Livre d'or” du collège.
- État civil de Barbezieux et de Barret (acte de naissance, de décès).
- Fiche de la base des morts pour la France au ministère de la guerre.
- Listes de corps rapatriés en Charente, par convoi aux archives départementales.
- Journal “Le Barbezilien”.
- Cahier des examens du collège, tenu par le principal, de 1896 à 1918.
- Registre matricule aux archives départementales.
- Journal de marche et d'opérations du 110^e RI de juillet 1918.
- Demande de sursis d'incorporation aux archives départementales.
- Registre des communions et confirmations de la paroisse de Barbezieux de 1898 à 1911.
- Historique du 110^e RI.

DE
LA CHARENTE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Articles 76 et 77 de
l'Instruction
du 29 décembre 1905

CANTON
de *Barzac*

COMMUNE
de *Barzac*

N° *113* sur le tableau
de
recensement cantonal

CLASSE DE 19 *15*

DEMANDE DE SURSIS D'INCORPORATION

(1) Nom, prénoms et sur-
noms.

Je soussigné (1), *René René Léon*
né le *6 novembre 1895* à *Barzac*
département de *La Charente*

(2) 20 ou 21.

déclare demander, en vertu de l'article (2) de la loi du
21 mars 1905, un sursis d'incorporation *après les hostilités*

(Signature)

René René Léon

ANGoulême. — IMP. DE LA CHARENTE. 8329

VU

(Visa avec cachet de l'autorité
chargée de légaliser la signature
de l'intéressé).

*Je pour la régularisation
de la signature de M.
René René Léon
Barzac le 29 janvier 1918*
L. Mourié
Maurin



Classe 1916 - Canton de Barbezieux - N° 113 du tableau.

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE

ARRONDISSEMENT
DE BARBEZIEUX

COMMUNE
BERNEUIL

République Française

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de Berneuil

Objet de la délibération :
*Demande de sursis
d'incorporation, après les
hostilités faites par
René Non*

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice *71*

Présents à la séance *8*

Date de l'affichage de la
convocation *20 Janvier*

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du comp-
te rendu de la séance

21 Janvier

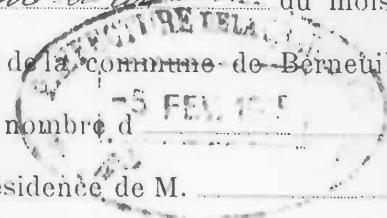
L'an mil *neuf cent quinze* le *trente et un* du mois
d*e Janvier* le Conseil municipal de la commune de Berneuil
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au nombre d
en session *extraordinaire* sous la présidence de M.

Baudinaud Marie en suite de la convocation faite par M. le
Maire de la dite Commune, le *20 Janvier*

Présents : MM. *Renet, Duclos, Naudin,
Cholous, Papiillard, Boulin, Arnaud
Baudinaud*

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer
d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884.

Absents : MM. *Tavarit, Boucherie, Couvreur*



Il a été, en conformité de l'article 53 de la loi précitée, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Arnaud ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil en séance, le Maire soumet à l'Assemblée municipale une demande de M. René Leon Vion, élève pharmacien, classe 1910, du canton de Parcé-lez-Beaumont, tendant à obtenir le sursis d'incorporation, après les hostilités, prévu à l'art. 21 de la loi du 21 mars 1905.

Le Conseil émet l'avis qu'il soit fait droit à cette demande.

Fait et délibéré les jours mois et années dessus
Tous les membres présents ont signé au recto et
Pour extrait certifié conforme

Mairie de Berreuil, le 23 Janvier 1915

L. Maire,
Baudinard



Typ. et Lith. C. FERCHAUD

CERTIFICAT

A joindre à l'appui d'une demande de sursis renouvelable jusqu'à
25 ans, formée en vertu de l'article 21 de la loi du 21 mars 1905

(1) Nom, prénoms, qualité et
adresse.

(2) Nom, prénoms, surnoms.

(3) Indiquer le motif.

(4) Indiquer, avec dates à
l'appui, depuis quelle époque
l'intéressé ou, le cas échéant,
sa famille, se trouve dans la
situation qui provoque la de-
mande.

Je soussigné *Eugène Coste greffier de la Justice*
de la ville de Cozes
certifie que M. (2) *Ernest René* de
la classe de 1916, du canton de *Barberrive*
qui demande le sursis d'incorporation *après ses études*
loi du 21 mars 1905 pour (3) *continuer ses études en*
pharmacie est dans la situation suivante :

élève stagiaire en pharmacie chez M.
Gouyot pharmacien à Cozes depuis le 1^{er} octobre
1914.

Fait à *Cozes*, le *21 Janvier* 191*5*.

(Signature)

Eugène Coste greffier



(Légalisation de la signature)

En son nom, *Louis Courant*
Agde Paix de Canton de **COZES**
pour légalisation de la Signature de
Eugène Coste greffier
Cozes le 21 Janvier 1915.

Louis Courant

